

Questions et réponses dans le cadre de la procédure ouverte pour l'organisation d'évaluations des compétences pour les procédures de promotion dans le niveau universitaire (Assessment : Evaluation des aptitudes spécifiques au rôle) à l'attention du Service Public Fédéral Finances– Cahier spécial des charges S&L/DA/2019/017

N°	Point/ Paragraphe	Numéro de page	Question	Réponse
1	C.3.5.2. qualité des exercices	17 (FR)	<p>« Il est demandé au soumissionnaire de joindre un exemple d'exercice d'analyse et de présentation et un exemple de jeu de rôle en français et en néerlandais dans son offre, et ce pour l'exemple suivant... »</p> <p>Est-ce le but de transmettre un exercice complet (quid de la confidentialité relative à cet exercice) ou uniquement des parties exemplatives de l'exercice ?"</p>	<p>Nous demandons en effet d'avoir un exercice complet. Cet exercice ne sera évalué que par la commission d'évaluation (3 personnes). L'exercice reçu ne sera communiqué à aucune autre personne. Le pouvoir adjudicateur ne peut jamais utiliser cet exercice pour ses propres activités, ni partager l'exercice avec aucune autre personne ou organisation.</p> <p>En ce qui concerne la confidentialité, nous referons au point C.2.1. « Disposition générale » précisant : <i>Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.</i></p>
2	C.3.5.2. qualité du rapport de feedback	17 (FR)	<p>« Il est demandé au soumissionnaire de joindre un exemple de rapport de feedback en français et en néerlandais dans son offre, et ce pour l'exemple suivant : Exemple : il vous est demandé de rédiger un rapport de feedback suite à l'assessment dans le cadre d'une promotion pour la classe A4 et le rôle de dirigeant. Le candidat concerné avait une bonne communication et a lancé des idées innovatrices. Les autres compétences génériques requises pour la fonction étaient insuffisantes. »</p> <p>Si nous comprenons bien, il nous est demandé d'inventer un rapport sur un candidat fictif, sans disposer de résultats d'exercices ou d'interview ou tests et uniquement sur base des éléments suivants : «Le candidat concerné avait une bonne communication et a lancé des idées innovatrices. Les</p>	<p>En effet, nous demandons à chaque soumissionnaire d'écrire un rapport qui est basé sur les mêmes critères (compétences + résultat). En disposant des rapports qui utilisent les mêmes critères, nous pourrions faire une comparaison objective et quoter les différentes versions de la façon la plus objective possible.</p> <p>Nous ne pouvons pas changer les critères d'attribution, les sociétés sont tenues de se conformer à ce qui est décrit dans le cahier des charges et nous ne pouvons pas accepter une proposition qui ne répondrait pas à ce qui est demandé.</p>

			autres compétences génériques requises pour la fonction étaient insuffisantes ». Est-ce bien correct ? Ne préférez-vous pas analyser la qualité d'un rapport réel anonymisé, fondé sur des résultats concrets et objectifs.	
3	C.3.5.2. qualité du rapport de feedback	18 (FR)	"« Qualité des astuces de développement proposées. Les astuces de développement proposées sont variées et sont d'application aux collaborateurs des autorités fédérales. » Sur base de quels critères considérez-vous que les astuces de développement proposées sont d'application aux collaborateurs des autorités fédérales ? "	Nous prenons en compte la pertinence du feedback par rapport à la compétence : est-ce que les astuces de développement proposées aident à améliorer la compétence dans le dictionnaire des compétences de l'Etat fédéral ?
4	D.12.1. Amende pour exécution tardive	31 (FR)	Le point D.12.1 prévoit des sanctions pour exécution tardive de 300 € par cas (voir articles E4.4 et E4.5 pour les délais obligatoires) et des sanctions pour chaque service non exécuté de 300 € (obligation de livraison !). Qu'entendez-vous exactement par "tout service non exécuté" ? S'agit-il d'une évaluation non exécutée ou de chaque étape ou tâche partielle non exécutée (par exemple, absence de rapport, courrier d'invitation non envoyé, ...) ?	Il s'agit en effet de tout service non exécuté. Si un service n'est pas exécuté selon les modalités décrites dans le cahier des charges, une pénalité de 300 euros sera appliquée. Les services prévus sont : E 4.1 Exercice d'analyse et de présentation. ** 18 Exercices d'analyse et de présentation à prévoir E 4.1 Jeux de rôle ** 18 Jeux de rôle à prévoir E 4.2 Modalités de l'Assesment ** Respect de toutes les instructions E 4.3 Composition du jury E 4.4 Organisation pratique ** Etapes 1 à 3 E 4.6 Résultats ** Communication des résultats E 4.7 Feedback E 4.8 Rapport au pouvoir adjudicateur E 4.9 Briefing / Debriefing E 4.10 Suivi